



Point de vue : Il faut déclarer la guerre aux méthodes de pêche destructrices

M.V. Erdmann¹

Dans un article publié récemment dans un magazine international, les efforts déployés par *The Nature Conservancy* dans le parc national du Komodo, en Indonésie, ont été critiqués en raison de la mise en application de dispositions strictes qui auraient réprimé les activités des pêcheurs ayant recours aux explosifs et au cyanure dans le parc, sans leur offrir de nouveaux moyens d'existence. Cette accusation est certes peu judicieuse (en effet, on peut affirmer que *The Nature Conservancy* offre à ces pêcheurs le programme de remplacement de leurs sources de revenus le plus complet et le mieux géré qui soit parmi tous les projets de gestion côtière en Indonésie); toutefois, la question se pose : les pouvoirs publics, les ONG de défense de l'environnement et les agences d'aide au développement international ont-ils l'obligation de proposer de nouveaux moyens de subsistance à ceux qui ont adopté des méthodes destructrices comme le cyanure et les explosifs ? Après tout, ne s'agit-il pas là d'activités illégales qui mettent en péril la sécurité alimentaire de milliers de villageois dans l'intérêt d'une amélioration éphémère de la situation économique de quelques-uns ? Qui plus est, l'expérience montre qu'il est extrêmement difficile d'offrir des emplois aussi lucratifs que ceux de la filière des poissons de récif vivants destinés à la restauration.

Si l'on considère d'autres programmes qui, ailleurs dans le monde, visent à réprimer et à combattre d'autres activités manifestement illégales (mais attrayantes d'un point de vue économique) jugées néfastes pour l'avenir de la société (le trafic de stupéfiants, la pornographie infantile, voire les activités des tueurs à gage en sont quelques exemples), on constate que rares sont ceux qui proposent de "nouveaux moyens de subsistance". Ils peuvent être assortis d'une prise en charge psychologique, peut-être, mais non de vastes et coûteuses opérations de réinsertion ayant pour but de permettre à des vendeurs de drogue, par exemple, de devenir épiciers.

Pourtant, ce sentiment de profonde sympathie pour les pêcheurs qui ont recours aux explosifs et au cyanure semble imprégner le raisonnement des services chargés de la répression, du système judiciaire et d'une bonne part de l'ensemble de la population en Asie du Sud-Est. Il n'y a rien de plus frustrant que de voir des juges prononcer un non-lieu dans des affaires de pêche destructrice en invoquant le fait que les pêcheurs "ne faisaient que rechercher de quoi se nourrir". Certes, mais cela aux dépens de nombreuses autres personnes (y compris des générations à venir) et de leur droit de pêcher de manière durable sur des récifs en bonne santé. Ma propre expé-

rience montre qu'en Indonésie, le pêcheur moyen d'un petit village n'apprécie pas du tout ce point de vue et serait trop heureux d'appuyer des efforts de répression plus sévères à l'égard de ces activités qui détruisent leurs moyens de subsistance. Malheureusement, les gros marchands, qui se cachent fréquemment derrière les "petits pêcheurs" qui font usage d'explosifs et de cyanure, connaissent trop bien ce point faible du système et exploitent savamment toute hésitation à punir ceux qui sont coupables de pratiquer une pêche destructrice.

Arief Toengkagie, directeur du parc national marin de Bunaken, et moi-même avons récemment été invités à prendre part à un séminaire sur les activités illégales de coupe d'arbres et de capture d'animaux sauvages menacés dans les forêts protégées de Sulawesi du Nord (Indonésie), pour parler des problèmes d'application des règlements du point de vue du domaine marin. Après avoir patiemment écouté les ONG et les représentants des pouvoirs publics se plaindre de la difficulté qu'il y a à trouver d'autres emplois pour les bûcherons et les chasseurs pour que diminue la fréquence d'activités illégales, Arief Toengkagie a pris la parole. "Le problème, dit-il, c'est qu'aucun d'entre vous ne considère que ces activités illégales sont suffisamment graves pour mener des poursuites pénales à leur terme. Si vous voulez stopper ces activités, il est temps de leur déclarer la guerre. Arrêtez de tourner autour du pot pour "diminuer la fréquence" et "trouver des sources de revenus de remplacement"; c'est une guerre totale qu'il faut déclarer, avec pour seul objectif l'éradication de ces activités."

Voilà des mots très durs dans le contexte culturel de l'Asie du Sud-Est où les conflits sont normalement évités en faveur du consensus. Mais Arief Toengkagie est indonésien et il sait de quoi il parle. Fin 2001, lui et d'autres membres du Conseil consultatif de gestion du parc national de Bunaken ont publiquement déclaré la guerre à la pêche aux explosifs et au cyanure et se sont fixé pour but suprême d'éliminer totalement du parc ce type d'activités d'ici la fin 2002 (sans aucune condition préalable de mise en place de nouveaux moyens de subsistance). Bien que l'application des règlements se soit nettement améliorée dans le parc depuis la mi-2000 (grâce, notamment, au généreux soutien financier accordé par le Fonds mondial pour la nature-Wallacea au système de patrouille), c'est cette détermination ferme et manifeste de mettre un terme aux méthodes de pêche destructrices dans le parc qui fut le catalyseur nécessaire pour reprendre réellement le contrôle de la situation. Quelques semaines après cette déclaration, des

1 Conseiller pour les aires marines protégées – NRM/EPIQ, Sulawesi du Nord (Indonésie).

patrouilles mixtes constituées de gardes de parc, de membres de la police maritime et de villageois ayant reçu une formation ont commencé à confisquer et à détruire systématiquement dans le parc chaque cage destinée à capturer des poissons vivants. Les villageois qui vivent dans le parc (il y en a 30 000) ont tiré parti de la nouvelle radio VHF installée dans le village en rapportant sur-le-champ chaque incident de pêche au cyanure ou aux explosifs aux patrouilles qui arrêtaient rapidement les coupables en confisquant les compresseurs, les moteurs des embarcations, les explosifs et le cyanure.

En quelques mois, les dynamiteurs qui sévissaient dans le secteur sud du parc ont dû mettre fin à leurs activités. Pour enrayer cette campagne, les gros commerçants destinataires du contenu des cages ont eu recours à de nombreux stratagèmes (notamment, des démarches insistantes auprès des échelons supérieurs de la police et même auprès du gouverneur pour que soit muté le chef de la police maritime qui avait repris du poil de la bête). La campagne menée activement par les médias pour chanter les louanges de la police, des gardes du parc et des villageois, véritables protagonistes de ce combat, semble avoir assuré la sécurité de l'emploi (du moins pour l'instant) de ces intervenants clés. Il est tout aussi important de souligner que plusieurs juges ont pris

bonne note de cette déclaration de guerre et collaborent énergiquement en condamnant les coupables et en appliquant la loi à la lettre.

Et qu'en est-il du villageois moyen dans le parc national de Bunaken ? Cette question reste épineuse, mais le sentiment général est que la plupart des villageois sont satisfaits de cette prise de position ferme à l'encontre des méthodes de pêche destructrices. Bien entendu, certains se plaignent amèrement (ceux qui ont un intérêt économique direct dans ce type d'activités), mais le fait que les habitants des îles les plus éloignées (à l'intérieur du parc) demandent que le système de patrouille soit élargi pour englober certaines parties de leur région est une preuve manifeste que la plupart des pêcheurs préfèrent exercer leur libre-arbitre quant à l'utilisation de leurs ressources récifales plutôt que de voir des bandits décider unilatéralement de les détruire. Mais ce qui est encore plus intéressant, c'est que peu d'appels ont été lancés pour mettre en place des moyens de subsistance et de remplacement. Les habitants de Bunaken semblent considérer que c'est à chacun qu'il revient d'assumer la responsabilité du choix d'une source de revenus légale. Les pouvoirs publics, les ONG et les organismes de développement pourraient utilement réfléchir à ce point de vue...



Deux commentaires sur l'article intitulé "Le commerce de poisson vivant de la Grande barrière de corail du Queensland : l'évolution des pratiques halieutiques ancestrales"

1. Commentaire de Melita Samoilys¹

L'article de Mapstone et al. (2002) paru dans le numéro 9 de ce bulletin est un résumé de leur étude extrêmement détaillée et complète sur la pêche commerciale à la ligne sur la Grande barrière de corail et des effets du commerce de poissons de récif vivants destinés à la restauration sur cette pêcherie; cette étude est reprise dans son intégralité dans le rapport technique du Centre de recherche en coopération (Mapstone et al., 2001). Elle s'inscrit dans le cadre plus vaste du projet consacré aux effets de la pêche à la ligne auquel j'ai été associée de 1995 à 1999. Cet article m'inspire deux observations. L'une concerne la viabilité d'un commerce de poissons de récif vivants destinés à la restauration et l'autre le ciblage de concentrations de reproducteurs.

Bien que de nombreuses voix se soient fait entendre selon lesquelles le commerce de poissons de récif vivants destinés à la restauration est bien géré sur la Grande barrière de corail et n'a pas d'effet préjudiciable sur les stocks de poisson, Mapstone et ses collaborateurs fournissent la

première série de données complètes à l'appui de cette affirmation. Cette conclusion a toute sa place dans le débat sur la question de savoir si la capture de poissons de récif vivants destinés à la restauration est une pêcherie viable. Dans la plupart des régions du Pacifique, ce n'est bien sûr pas le cas (voir les nombreux articles à ce sujet dans le présent bulletin).

Cependant, sur la Grande barrière de corail, Mapstone et son équipe ont démontré que ce commerce avait en fait débouché sur une baisse des taux de prise de l'espèce ciblée, la saumonée (*Plectropomus* sp.), en raison probablement d'un temps de manipulation accru. En outre, la pêche ciblant les poissons vivants réduit sensiblement les prises accessoires. Par conséquent, si les pêcheurs s'intéressent au poisson vivant au détriment du poisson mort — parce qu'il a une valeur ajoutée —, ce nouvel engouement a des chances d'avoir des retombées économiques et écologiques sur la pêcherie commerciale. L'équipe de Mapstone signale que le commerce de poissons de récif vivants destinés à la restauration a peut-être été la cause d'une augmentation de l'effort de pêche, mais cet état de

¹ Project Seahorse - Zoological Society of London (Projet hippocampe - Société zoologique de Londres), c/o Université McGill, 1205, avenue Dr Penfield, Montréal H3A 1B1 (Canada). Mél. : melita.samoilys@mcgill.ca